

1. Identification du puits	
Nom du puits	Impérial Lowlands No 3
Numéro du puits	A071
MRC	Bécancour
Municipalité	Bécancour

2. Informations générales sur l'inspection	
Inspecteur	Vernhar Beaulac
Inspecteur	Kym Bernard
Accompagné de	
Système géodésique	NAD 83
Format des coordonnées	Degré décimaux
Type inspection	Complète
Date	2019-11-14
Vérification sécurité	Effectuée
Heure de début et fin	10h00 à 11h45
Conditions météorologiques	Neige intermittente
Température ambiante (°C)	-5

3. Instruments utilisés	
Instrument	Commentaires
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique	
RKI-GX 6000 Détecteur de gaz	
GPS Garmin GPSMAP 64ST	
GPS haute précision	

4. Personne(s) rencontrée(s)				
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel
1				
2				
3				
4				
Témoignages				
1				
2				
3				
4				

5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable	46,2591,-72,4487	46,2591	-72,4487

6. Reconnaissance terrain	
Élément à vérifier	Description
Type de terrain	Champs agricole

7. Indices en surface d'anciens forages	
Type	Mode de récupération suggéré
Aucun	
Commentaires	
champs agricole de maïs non récolté	

8. Recherche à l'aide du détecteur magnétique				
Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires
GDH	46,2583611	-72,4473333	Oui	
SIGPEG	46,2584003	-72,4471551		
SIGPEG	46,2586857	-72,4473847		
SIGPEG	46,2582185	-72,4470368		
Imagerie	46,2585003	-72,4477712	Oui	concorde avec le puits

9. Localisation du puits		
Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal
Signal magnétique probant jamais creusé ou insuffisamment creusé	46,2585,-72,4477	Très fort
Commentaires		
Puits localisé. Détection à plus de 40 pieds du point. Très forte intensité du signal. Présence de casing ou de structure en bois. Roche par-dessus le tubage empêchant de l'atteindre de façon manuelle.		

10. Caractéristiques du puits		
Élément à vérifier	Description	Commentaires
Tête de puits	Absente	
Évent de surface	Absent	
Profondeur des tubages (cm)	plus de 60 cm	roche empêchant d'accéder au tubage
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)	n/a	
Diamètre du tubage extérieur (cm)	impossible à vérifier	
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Impossible à vérifier	
Présence de ciment obturant le tubage	Impossible à vérifier	
Test de l'eau savonneuse	Tubage non visible	
Panneau d'identification	Oui non-conforme	
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Oui	

11. Émanation et migration		
Point de mesure	%LIE	%GAZ
Au tubage ou à l'évent	1	0
#1 À l'intérieur de 50 centimètres	0	7
#2 À l'intérieur de 50 centimètres	0	28,5
#1 À 4 mètres	23	0
#2 À 4 mètres	10	0
#3 À 4 mètres	1	0
#4 À 4 mètres	1	0
Si les valeurs sont >25% LIE à l'intérieur de 50 cm ou à 4 m, faire les mesures aux 4 coins cardinaux de la limite de migration jusqu'à un maximum de 75 m et à toutes places où des indices de migrations sont visibles		
#1 À 8 mètres	0	0
#2 À 8 mètres	0	0
Commentaires		
Forte odeur d'hydrocarbure. Le CO a monté jusqu'à 3 ppm.		

12. Indices de contamination					
Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Olfactifs de produits pétroliers dans le sol	très forte odeur d'hydrocarbure dans le sol	avant d'atteindre le	Non	n/a	n/a
Visuels de produits pétroliers dans le sol	présence de taches noirs dans le sol	avant d'atteindre le	Oui	60 cm	A071-VR01
Végétation dégradée ou appauvrie	le maïs est clairement plus petit aux alentours du puits	aux alentours du	Non	n/a	n/a
Commentaires					

13. Conclusions et recommandations		
Éléments	Constats	Commentaires
Le puits est localisé visuellement	Oui	
Risque pour l'environnement	Oui	A071VR-01 (Sol) : 15 000 mg/kg en Hydrocarbures Pétroliers C10-C50 (>C)
Reprendre la recherche	Non	
Statut	Travaux à réaliser	
Coupe du tubage	Non-applicable	
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable	
Pancarte	À faire	
Prochaine inspection recommandée	1 an	
Autre		
Conclusion		
<p>Le puits est considéré comme localisé, car un signal magnétique probant ainsi qu'une émanation de méthane ont été observés. Une migration de gaz a été détectée et présente un risque selon l'article 130 de la Loi sur les hydrocarbures. Une émanation de gaz au tubage a été détectée, mais ne représente pas un risque selon l'article 130 de la Loi sur les hydrocarbures. Un ou des indices organoleptiques de contamination de l'eau et/ou du sol ont été observés. De la contamination en Hydrocarbure pétrolier a été détectée dans le sol. Pour ces raisons, l'état du puits est : Travaux à réaliser.</p>		

Signatures		
Signature rapport d'inspection (1 à 12)		
Inspecté et rédigé par	Signature	Date
Vernhar Beaulac Inspecteur	53-54	2020-02-13
Kym Bernard Inspecteur	53-54	2020-02-13
Signature de la vérification (13)		
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet Coordonnateur aux opérations	53-54	2020-01-27
David Fortin Inspecteur	53-54	2020-01-27

Photos de l'inspection

Photo 1	
Vue générale du site	

Photo 2
Migration de gaz mesurée



Photo 3
Roche et bois obstruant
l'accès au puits A071

